

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)

Séance plénière

Vendredi 29 octobre 2021 – 8h30 et 14h00

Rue du Lombard, 69 – Salle des séances plénières du Parlement bruxellois

Ordre du jour modifié

- ❖ La séance plénière se tient de manière hybride (présentiel et en visioconférence).
- ❖ La présence de tou(te)s les député(e)s est autorisée en salle moyennant le port du masque. Les député(e)s peuvent suivre les débats en visioconférence. Les membres de l'Assemblée et les membres du Gouvernement prennent place aux places habituelles dans le respect de l'éventuelle signalétique.
- ❖ **Pour la déclaration de politique générale, les prises de paroles se font en présentiel (membres de l'Assemblée et les membres du Gouvernement).**
- ❖ Pour les débats relatifs aux projets, propositions ou recommandations, le(s) auteur(s) peuvent intervenir en présentiel (doivent s'ils sont membres du Bureau élargi, sauf sur présentation d'un certificat de quarantaine), de même qu'un orateur mandaté par groupe politique. Les députés indépendants peuvent également intervenir en présentiel. Les autres députés qui suivent la séance en visioconférence peuvent intervenir à distance.
- ❖ Pour les questions d'actualité, les auteurs et les membres du Gouvernement doivent intervenir en présentiel.
- ❖ Les membres de l'Assemblée ou les membres du Gouvernement qui sont en quarantaine (pas sous certificat de maladie) peuvent prendre la parole en distanciel, pour autant qu'ils aient fait parvenir au greffe un certificat de quarantaine.

1. Communications

2. Examen des projets et des propositions

- 2.1. Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 26 octobre 2021 visant à la modification de l'accord de coopération du 14 juillet 2021 entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant le traitement des données liées au certificat COVID numérique de l'UE et au COVID Safe Ticket, le PLF et le traitement des données à caractère personnel des travailleurs salariés et des travailleurs indépendants vivant ou résidant à l'étranger qui effectuent des activités en Belgique (*sous réserve*)
Doc. 61 (2021-2022) n° 1

- Discussion générale
- Discussion des articles

Mercredi 27 octobre 2021

3. Déclaration de politique générale (article 81 du Règlement)

4. Discussion de la déclaration de politique générale

5. Question(s) d'actualité

(Conformément à l'article 89.4 du Règlement, les questions d'actualité doivent parvenir à la présidence au plus tard à 11h00)

fixée(s) à **14h00**.

6. Vote (à partir de 15h00)

- 6.1. Sur le projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 26 octobre 2021 visant à la modification de l'accord de coopération du 14 juillet 2021 entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant le traitement des données liées au certificat COVID numérique de l'UE et au COVID Safe Ticket, le PLF et le traitement des données à caractère personnel des travailleurs salariés et des travailleurs indépendants vivant ou résidant à l'étranger qui effectuent des activités en Belgique

Les membres sont priés de se munir des documents qui leur ont été adressés
(ceux-ci peuvent être consultés sur le site internet du Parlement dans la mesure de leur disponibilité).

Toute information complémentaire peut être obtenue au 02.504 96.21